

Avis d'enquête publique

Communauté de communes Cœur du Perche
Enquête publique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Par arrêté A55-2019 du 30 septembre 2019, le Président de Cœur du Perche, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets cités en objet. L'enquête publique se déroulera du mercredi 16 octobre 2019 à 9h00 au vendredi 15 novembre à 17h00.

A l'issue de l'enquête, la collectivité se prononcera définitivement sur l'approbation du PLUI.

Par décision du Président du Tribunal administratif de Caen, Mme Odile MORON a été désignée en qualité de Présidente de la commission d'enquête et M. David Lambert et Mme Marie-Rose ZEYMES en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête.

L'enquête publique se déroulera au siège de Cœur du Perche (siège de l'enquête publique), ainsi que dans les mairies suivantes : Berd'huis, Bretoncelles, Cour-Maugis-sur-Huisne, La Madeleine-Bouvet, Moutiers-au-Perche, Sablons-sur-Huisne, Perche-en-Nocé (Préaux-du-Perche et Nocé), Rémalard-en-Perche, Saint-Cyr la Rosière, Saint-Germain des Grois, Saint-Pierre la Bruyère et Verrières.
Le dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête, y seront tenus à la disposition du public aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces du PLUI tel qu'arrêté par le conseil communautaire le 3 juin 2019.

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique via <https://www.coeurduperche.com/urbanisme>

Un poste informatique sera tenu à disposition du public à la Communauté de communes Cœur du Perche aux jours et horaires d'ouverture afin de permettre la consultation du dossier.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé accessible via <https://www.coeurduperche.com/urbanisme>

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@coeurduperche.fr. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susmentionné.

- Sur les registres d'enquête papiers mis à disposition dans les lieux d'enquête publique, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public.

- Par voie postale en adressant un courrier à :

Communauté de communes Cœur du Perche - Président de la commission d'enquête
ZA St-Marc Ouest 61110 Rémalard-en-Perche.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour l'informer sur les projets et recevoir ses observations écrites ou orales au siège de la Communauté de communes Cœur du Perche et dans les mairies selon le calendrier suivant :

Sites	Permanences
Siège de Cœur du Perche	Mercredi 16 octobre de 9h à 12h
	Vendredi 15 novembre de 14h à 17h
Mairie de Berd'huis	Vendredi 18 octobre de 14h30 à 17h30
Mairie de Cour-Maugis-sur-Huisne	Lundi 21 octobre de 15h à 18h
Mairie de Saint-Germain des Grois	Vendredi 25 octobre de 9h30 à 12h30
Mairie de La Madeleine-Bouvet	Vendredi 25 octobre de 14h30 à 17h30
Mairie de Moutiers-au-Perche	Lundi 28 octobre 15h à 18h
Mairie de Verrières	Lundi 28 octobre 14h à 17h
Mairie Perche-en-Nocé (Préaux du perche)	Mardi 29 octobre 16h à 19h
Mairie de Saint-Cyr la Rosière	Mercredi 30 octobre 9h à 12h
Mairie de Sablons-sur-Huisne	Mardi 5 novembre 15h à 18h
Mairie de Perche-en-Nocé (Nocé)	Mercredi 6 novembre 9h30 à 12h30
Mairie de Saint-Pierre la Bruyère	Vendredi 8 novembre 14h à 17h
Mairie de Bretoncelles	Samedi 9 novembre 9h30 à 12h30

A l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront remis à la commission de l'enquête et clos par elle. La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois, sous réserve de demande motivée de report, pour transmettre au Président de Cœur du Perche le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions et son avis motivés.

Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et conclusions et avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an au siège de la Communauté de communes, ainsi que sur le site internet de Cœur du Perche (www.coeurduperche.com).

Un exemplaire sera transmis à Mme la Préfète de l'Orne ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

Cet avis sera publié par voie d'affichage au siège de Cœur du Perche et dans toutes les communes concernées.

L'avis sera également publié sur le site internet de Cœur du Perche.